



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### Délibération n° DE\_008\_2025 : Approbation de la modification simplifiée N° 2 du PLU

Convocation du 16/05/2025

Le vingt-six mai deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00, le Conseil municipal de VARÈS légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de René ZAROS, Maire

**Présents** : Mesdames et Messieurs Catherine BASTIEN, Philippe BOURGOIN, Alexandre BOUSQUET, Cécile FACCIN, Véronique LAPEZE, Dolorès RAFFAELLO, Sophie ROBERT, Lionel TOFFOLI, Mathieu VIALA, René ZAROS

**Absents** : Didier BARTHOU, Axel CRESTIAN, Arnaud DALLIÈS, Sylvie DUBERNARD, Julie PALACIO-ACIN

**Secrétaire** : Véronique LAPEZE

#### Objet de la délibération :

#### APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 2 DU PLU

Exposé des motifs :

M le Maire rappelle que la commune a approuvé son plan local d'urbanisme depuis le 17 Février 2020 et procédé à une modification simplifiée N° 1 approuvée le 13 octobre 2021. Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de procéder à une modification simplifiée N°2 du PLU afin de corriger certains éléments de son règlement écrit de la zone UPa

En ce sens, l'arrêté N° 2024\_71 pris en date du 06 décembre 2024 prescrit une procédure de modification simplifiée N° 2 du plan local d'urbanisme.

- Modification du règlement écrit de la zone UPa afin de permettre l'installation d'une activité de service accueillant du public. Cette modification consistera en la création d'une zone UPa-s sur un secteur identifié en continuité de l'axe principal desservant le bourg.

Il rappelle que le dossier a été soumis, en date du 9 décembre 2024 à la DREAL Nouvelle Aquitaine à BORDEAUX 33090 pour avis au cas par cas sur la nécessité de mener une nouvelle évaluation environnementale de la modification simplifiée N°2 de notre PLU.

**Vu** le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-21, R.153-20 et suivants,

**Vu** l'arrêté n° 2024\_71\_AR en date du 06 décembre 2024 prescrivant la modification simplifiée N° 2 du Plan Local d'Urbanisme ;

**Vu** la délibération N° DE\_0006\_2025 du 24 mars 2025 lançant la procédure de modification simplifiée N°2 et les modalités de mise à disposition au public ;

**Vu** la notification de la DREAL du 07 décembre 2024 concluant que la modification simplifiée N° 2 du

Date de transmission de l'acte: 27/05/2025

Date de réception de l'AR: 27/05/2025

047-214703167-DE\_008\_2025-DE

A G E D I

PLU de la Commune de VARÈS n'est pas soumise à évaluation environnementale,

Considérant que la notification aux PPA et communes voisines n'a fait l'objet d'aucune objection,

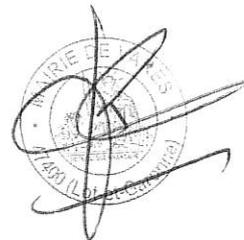
Considérant que durant la mise à disposition au public du projet de modification simplifiée N° 2 sur la période du 08 avril au 09 mai 2025 les mercredis et les vendredis matin de 8h00 à 12h00 n'a engendrée aucune observation,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- **Considère** comme favorable le bilan de la mise à disposition du dossier aux PPA et au public,
- **Approuve** le projet de modification simplifiée N° 2 du Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- **Décide que**, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et que la mention de cet affichage sera insérée, en caractères apparents, dans un journal diffusé dans le département ;
- **Décide que** la modification simplifiée N° 2 du Plan Local d'Urbanisme sera tenu à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture en application de l'article L.153-22 du Code de l'urbanisme,
- **Décide que** la présente délibération deviendra exécutoire dès l'accomplissement des mesures de publicité prévues par l'article L.153-23 du Code de l'urbanisme et donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour l'exécution de la présente délibération

10

Extrait Certifié Conforme  
A VARÈS le 27/05/2025  
Le Maire  
René ZAROS



Date de transmission de l'acte: 27/05/2025  
Date de reception de l'AR: 27/05/2025  
047-214703167-DE\_008\_2025-DE  
A G E D I